



OFFICE DES CEREALES
Avis de Consultation N° C2/0005/24

L'Office des Céréales lance une consultation pour l'élaboration d'un contrat de maintenance d'une infrastructure de vidéosurveillance.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales (Service Achats).

Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à l'article 5 du Cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale et recommandées ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppes fermée et scellée, libellée au nom du Président Directeur Général - 30 - Rue Alain Savary - BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, portant la mention « **A NE PAS OUVRIR - Consultation N° C2/0005/24:** **« Maintenance d'une infrastructure de vidéosurveillance »** ».

Les offres doivent parvenir au plus tard le **05 Mars 2024**, le cachet du bureau d'Ordre Central de l'Office des Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à **90 jours** après la date limite de la réception des offres.

Toute offre non accompagné par la caution bancaire provisoire **(1000D)** ou qui est parvenue au delà de la date limite sera rejetée.

